



# CANOË CLUB DE GENÈVE

## Règlement d'utilisation de la salle de réunion du CCG

### 1. Conditions de location :

La salle est uniquement louée à un membre du CCG, [ci-après le locataire], pour une soirée qu'il organise personnellement, ou pour un parent proche.

**Il est présent du début à la fin de la soirée.**

La salle est réservée prioritairement aux activités du CCG. Le locataire s'assure que la salle est libre en contactant le responsable par mail (cf. point 7 - Clés)

**La location se termine au plus tard à 2 heures du**

**matin.** Passé cette heure, la salle doit être vide et les alentours calmes. Le locataire quitte la salle en dernier.

Il est responsable des dégâts éventuels occasionnés par lui-même ou par toute autre personne présente durant la location.

Sauf dérogation exceptionnelle du président du club, il est strictement interdit de dormir dans la salle.

### 2. Pratique

Le locataire devra prévoir d'apporter quelques linges et des sacs poubelle.

**Les poubelles seront emportées immédiatement,** notamment à cause des chiens et chats errants.

Le matériel sorti sur la terrasse (tables ou chaises) devra être impérativement rentré avant la fin de la location.

La cheminée ne peut être utilisée.

### 3. Stationnement

Le locataire veillera à informer ses invités sur les possibilités de stationnement au CCG. Seul le stationnement devant le club, entre le bâtiment et l'Arve est autorisé.

L'accès aux boxes doit rester possible pour les membres du club.

D'avril à octobre, aucun véhicule ne peut stationner côté Rhône. Cet emplacement est réservé à Rafting-loisirs et à la buvette, lesquels sont locataires des terrains.

L'accès au bâtiment des Services Industriels et le portail des TPG ne doivent pas être encombrés.

### 4. Chauffage

Si nécessaire, le chauffage est à enclencher par le locataire, qui se tiendra au courant de son fonctionnement.

### 5. Nettoyage

A la fin de la soirée, la salle est entièrement nettoyée. Dans un premier temps balayée, puis pansée avec du savon et enfin rincée, de manière à ce que le sol soit propre et ne colle plus.

Les tables et le bar doivent être rendus propres.

La vaisselle utilisée est lavée, séchée et rangée dans les armoires.

Il est possible de nettoyer la salle le lendemain matin, à condition de laisser l'extérieur propre pour les utilisateurs du club (surface goudronnée du parking et terrasse).

Le délai est fixé à midi pour rendre la salle propre et en ordre.

Cette dérogation n'est possible que si la salle n'est pas louée ce jour-ci.

**LIRE LA SUITE DU RÈGLEMENT SUR LA PAGE SUIVANTE**



# CANOË CLUB DE GENÈVE

## Règlement d'utilisation de la salle de réunion du CCG

### 6. Tarif de location :

Le **tarif de la location de la salle** est de:                    ▶ **150 .- CHF**                    du 1er octobre au 30 mars  
   ▶ **100 .- CHF**                    du 1er avril au 30 septembre

Une **caution de 300, 00 .- CHF** est versée au moment de la réception des clés.

La caution est acquise au CCG, si une des clauses du contrat n'est pas respectée.

### 7. Clés

Les clés sont à retirer quelques jours avant la location (mercredi, jeudi ou vendredi), chez:

**Mathieu Tuscher**  
**4, rue du Château**  
**1203 Genève**

Le plus simple est de prendre un rendez-vous:  
- par Telegram / Whatsapp / SMS au **076 771 75 35**  
- par mail: **mathieu.tuscher[at]gmail.com**

La location définitive est payée au plus vite au

moyen du bulletin de versement annexé. Le récépissé sera présenté au moment du retrait des clés.

La caution est à payer en liquide au moment du retrait des clés et de la signature du contrat. Elle sera restituée après un contrôle positif de la salle.

Les clés de la salle sont restituées au plus tard le lendemain de la location, au soir, dans la boîte aux lettres du responsable de la location.

### A remplir et signer par le locataire avant la location:

- Nom et prénom du locataire : .....
- Genre de fête : .....
- Si la location est pour un parent, préciser : .....
- Nombre de personnes attendues : .....
- Musique, sono, orchestre : oui / non

### **Je confirme avoir pris connaissance du règlement d'utilisation**

Date: ..... Signature : .....

Pour le Canoë Club de Genève:

Date: ..... Signature : .....

Mathieu Tuscher - responsable de la location